

REGLEMENT DE LA FOIRE DU CLUB NIEPCE LUMIERE 22 MARS 2009

Le Club Niépce Lumière (CNL) organise dans le cadre du Printemps de l'Image et de la Photographie (PIP) d'Annonay, un salon exposition – vente d'objets, appareils, livres, documentations et tout objet ayant un rapport avec la Photographie et le Cinéma.

Cette manifestation est organisée dans un local clos apte à recevoir du public et conforme aux normes de sécurité en vigueur.

La participation au PIP implique l'acceptation totale et sans réserve de ce présent règlement

Seules sont acceptées les demandes complètes et accompagnées des documents nécessaires à l'inscription et en particulier du paiement total des réservations demandées. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique d'arrivée des paiements et dans la limite des stands disponibles.

Aucune inscription ne sera prise en compte après le 1^{er} mars 2009. Aucun stand ne sera pris sur place ni remboursé en cas de désistement après le 10 mars 2009.

Le PIP a pour but de promouvoir le marché de la Photographie et du Cinéma, de l'occasion et de la collection ainsi que tout objet se rapportant à ces thèmes. Tout autre objet est proscrit ainsi que les objets interdits à la publicité, les matériaux dangereux ou polluants, tels que les films au nitrate.

Les transactions se font au gré à gré et la responsabilité du PIP ou du CNL ne peut en aucun cas être engagée sur ce point.

Les particuliers s'engagent à ne vendre que des objets leur appartenant et à fournir sur réquisition la liste de ces objets et doivent satisfaire à la réglementation fiscale sur les taxes sur les plus-values réalisées sur les objets de collection. La responsabilité du PIP ou du CNL ne peut en aucun cas être engagée sur ce point.

Les professionnels doivent être munis de leur livre de police et d'une copie du récépissé de déclaration de revendeur d'objets mobiliers (ROM). La responsabilité du PIP ou du CNL ne peut en aucun cas être engagée sur ce point.

Les tables et les chaises (1 chaise par mètre de stand loué) seront fournies par l'organisation. L'habillage des tables est à la charge des exposants.

Les exposants s'engagent à ne rien coller ni accrocher aux murs, à ne pas dépasser les limites des stands qui leur auront été attribués, à ne pas obstruer les allées et les sorties de secours, à ne pas fumer dans l'enceinte du PIP, à laisser l'emplacement propre (des sacs poubelles seront mis à la disposition des exposants).

La non observation de ces règles entraîne de facto l'entière et unique responsabilité de l'exposant.

Les exposants seront accueillis le dimanche 22 mars 2009 à partir de 6h30. Un accueil spécifique sera fait et un dossier sera remis à chaque exposant avec ses badges. L'accueil du public se fera à partir de 9h00. La manifestation fermera ses portes à 17h00. Les exposants devront remballer pour libérer la salle pour 19h00 dernier délai.

Le CNL se réserve le droit de refuser toute inscription non-conforme et d'exclure toute personne perturbant le déroulement de l'exposition.

Les exposants renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, chute, bris, destruction, incendie, explosion, dégâts des eaux, catastrophe naturelle et de tout dommage au sens du Code Général des Assurances, qui pourrait concerner les personnes, leurs matériels, les objets exposés, les véhicules en stationnement et leur contenu. Chaque exposant devra avoir souscrit une assurance de responsabilité civile valide.

Une restauration rapide et boissons sera assurée dans la salle.

IMPORTANT

L'arrêté ministériel du 21 juillet 1992 impose aux organisateurs de foires et brocantes de fournir à la Préfecture un registre des exposants.

Sur ce registre doit figurer :

- pour les sociétés : raison sociale, adresse du siège social, le nom du dirigeant ainsi que le numéro de RC et la nature des marchandises exposées
- pour les particuliers : le numéro de la pièce d'identité légale, la date et le lieu de sa délivrance et la nature des marchandises.

Votre inscription ne serait être enregistrée si :

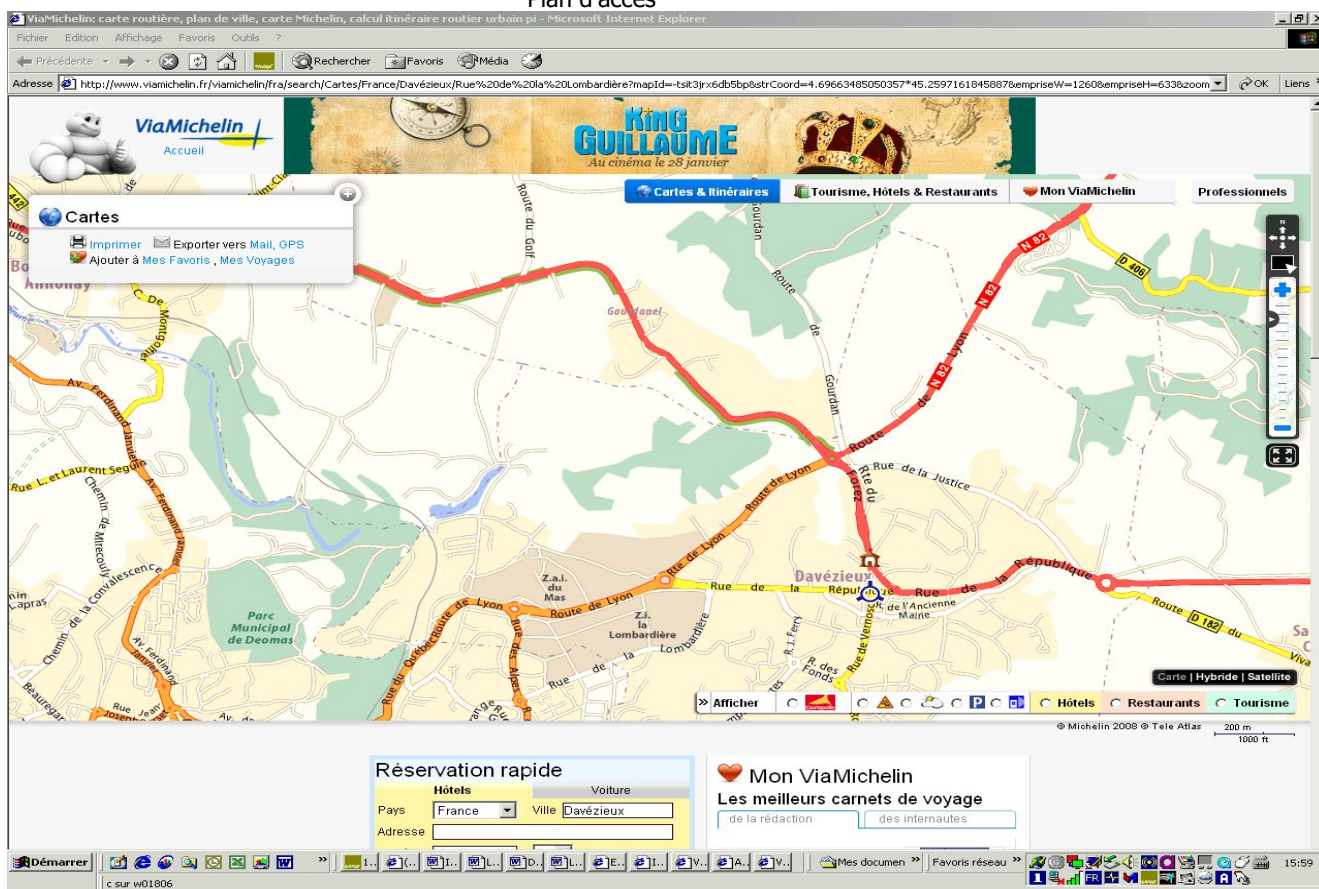
- le CNL n'a pas reçu ces informations sur votre bon d'inscription
- votre règlement n'accompagne pas votre bon d'inscription.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES POUR PARTICIPER A LA FOIRE DU CLUB NIEPCE LUMIERE 22 MARS 2009

L'Espace Economique Jean Monnet

ZI de la Lombardière
Davézieux (Annonay)

Plan d'accès



Hôtel à proximité



La Siesta

Tél. : 04 75 33 07 90

Fax : 04 75 67 57 19

Mail : hotel-siesta-donquichotte@wanadoo.fr

Site : don-quichotte.fr

rue de la République
07430 Davézieux (France)